

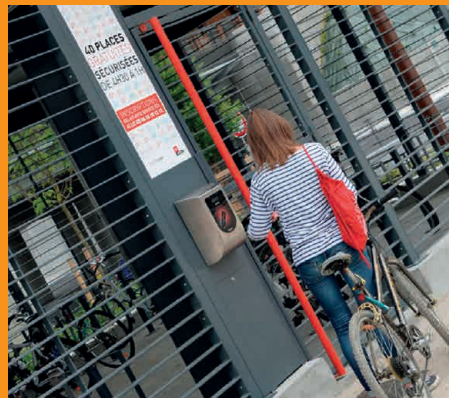
4

VALLÉE DU RHÔNE



Novembre 2020

Cahier de fiches



PLAN D' ACTIONS INTERMODALITÉ

pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

2019-2021



1 Actions générales sur les 8 bassins du PAI

Fiche AML-1-SMT

Comité de suivi des partenaires du PAI par bassin

Fiche AML-2-SMT

Tarifification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML

Fiche AML-3A-SMT

Développement de l'information multimodale

Fiche AML-3B-SMT

Développement de l'information voyageurs transport collectif en temps réel

Fiche AML-3C-AURA

Développement de l'information multimodale dans les pôles d'échanges multimodaux

Fiche AML-4-SMT

Pôles d'échanges multimodaux (Etude/Coordination au niveau de l'AML)

Fiche AML-4A

Aménagements du PEM de Lyon Part-Dieu (phase 1)

Fiche AML-4B

Aménagements du PEM de Lyon Perrache (phase 1)

Fiche AML-4C

Aménagements du PEM Saint-Étienne Châteaueux

Fiche AML-5-SMT

Parcs relais (Étude et coordination AML)

Fiche AML-6-SMT

Expérimentations d'innovations intermodales

Bassin

VALLÉE DU RHÔNE

2 Les actions spécifiques au bassin Vallée du Rhône

Fiche VR-1

Étude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare

Fiche VR-2

Meilleure liaison entre la gare de Saint-Clair-les-Roches et Condrieu

Fiche VR-3

Aménagement de la gare du Péage-de-Roussillon

Fiche VR-4

Mise en accessibilité de la gare de Saint-Clair-les-Roches

Fiche VR-5

Gouvernance du PEM de Vienne + extension P+R

Fiche VR-6

Échangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin-Vaugris)

Fiche VR-7

Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône

3 Les actions multi-bassins

BASSIN GIER - MORNANTAIS (GM)

BASSIN VALLÉE DU RHÔNE (VR)

Fiche GM-VR1

Gestion partagée du PEM de Givors-Ville

Fiche GM-VR2

Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône (A47 N°8)

BASSIN VAL DE SAÔNE (VS)

BASSIN GIER - MORNANTAIS (GM)

BASSIN VALLÉE DU RHÔNE (VR)

Fiche VS-VR-GM1

Voie de circulation réservée au covoiturage sur A6/A7



1 Les actions générales déployées sur l'ensemble des bassins du PAI

P. 4 > 14

- Fiche AML-1-SMT 4
- Fiche AML-2-SMT 5
- Fiche AML-3A-SMT 6
- Fiche AML-3B-SM 7
- Fiche AML-3C-AURA 8
- Fiche AML-4-SMT 9
- Fiche AML-4A 10
- Fiche AML-4B 11
- Fiche AML-4C 12
- Fiche AML-5-SMT 13
- Fiche AML-6-SMT 14

SOMMAIRE

2 Les actions spécifiques au bassin Vallée du Rhône

P. 17 > 23

- Fiche VR-1 17
- Fiche VR-2 18
- Fiche VR-3 19
- Fiche VR-4 20
- Fiche VR-5 21
- Fiche VR-6 22
- Fiche VR-7 23

3

Les actions multi-bassins concernant le bassin Vallée du Rhône

P. 26 > 28

- Fiche GM-VR1 26
- Fiche GM-VR2 27
- Fiche VS-VR-GM1 28

● Carte des actions du bassin P. 15

● Glossaire Légendes Crédits P. 27

● Les 75 actions cartographiées sur l'ensemble du périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise P. 28 > 29



Fiche AML-1-SMT : Comité de suivi des partenaires du PAI par bassin

Désignation :

Mise en place d'un Comité de suivi technique se réunissant au moins une fois par an, dans chaque bassin, et associant des représentants des autorités organisatrices, des exploitants, des concessionnaires, des services techniques de l'Etat et des collectivités, etc.

Lieu / échelle d'application :

Chaque bassin du PAI.

Objectif(s) :

- Bilan de l'avancement des actions recensées dans le présent plan d'actions ainsi que les autres actions portées par le SMT AML.
- Avancées des projets qui animent les territoires à plus long terme.
- Emergence de nouveaux projets.
- Partage des informations relatives à la coordination des offres, aux dysfonctionnements éventuels observés et partage des expériences à l'œuvre sur le territoire.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Etat, Région, Départements de l'Ain et de l'Isère, EPCI, SYTRAL, Métropole de Lyon, SCOT, exploitants, concessionnaires.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Avancées du projet en 2020 :

Durant le mois de novembre 2020, le SMT AML a organisé la deuxième édition des huit comités de suivi de son «Plan d'Actions Intermodalité» (PAI) 2019-2021. Initialement prévues sur l'ensemble du territoire de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, ces rencontres ont dû être organisées en visioconférence en raison du contexte sanitaire. Malgré ce changement de format, ces huit comités de suivi ont connu une forte mobilisation à distance avec l'intervention de nombreux élus et techniciens des territoires concernés par les 8 bassins de mobilité du PAI. Près de 300 participants dont 75 élus ont pu s'inscrire à ces réunions pour prendre connaissance des études d'intermodalité menées par le SMT AML au cours de l'année 2020 sur chacun des 8 bassins du PAI. Un focus sur les principales gares de chaque bassin (78 gares au total) a permis de mettre en exergue la qualité d'intermodalité de ces dernières, et de souligner les marges de progression possibles pour améliorer l'articulation des différents modes de transport en gare.



Fiche AML-2-SMT : Tarification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML

Désignation :

Démarche de veille - propositions - expérimentations - développements en matière de tarification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML (gamme T-libr) et/ou de produits tarifaires combinés locaux.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML.

Objectif(s) :

- Poursuivre le développement de la gamme tarifaire multimodale zonale T-libr : couverture géographique, gamme tarifaire...
- Assurer un suivi des produits combinés.
- Promouvoir des innovations et/ou coopérations tarifaires à chaque besoin identifié, notamment autour des événements
- Faire connaître la tarification multimodale (mise en place d'un kit de communication, événementiels).
- Mieux connaître l'usage et ses évolutions (enquête auprès d'usagers et non-usagers).

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

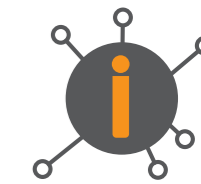
Membres du SMT AML et autres AO concernées

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Avancées du projet en 2020 :

- Un calendrier modifié pour prendre en compte les impacts de la pandémie :
- 4 réunions de partage pendant la 1^{ère} période de confinement / déconfinement 2020 sur les adaptations de service et recherche de cohérence des politiques de remboursement
 - Un Plan de communication initialement prévu à l'été 2020 incluant les réseaux sociaux, le Web et les employeurs repoussé à la rentrée 2021 ou au-delà
 - L'attribution d'un accord-cadre d'études permettant d'entamer début 2021 l'extension géographique des titres, un élargissement de la gamme avec des titres occasionnels et événementiels et de nouveaux supports (ex. QRcodes).



Fiche AML-3A-SMT : Développement de l'information multimodale

Le SMT AML est maître d'ouvrage du référentiel de données Multitud' qui alimente plusieurs calculateurs d'itinéraire dont Oûra pour Auvergne-Rhône-Alpes, Moovizy pour le bassin stéphanois ou encore Optymod'Lyon pour le bassin lyonnais.

Désignation :

Poursuite de l'amélioration de l'information multimodale (cartographie des offres, réflexion sur l'élargissement à de nouveaux réseaux et de nouveaux services).

Lieu / échelle d'application :

Périmètre élargi du SMT AML : périmètre Multitud' avec extensions possibles aux espaces vécus.

Objectif(s) :

- Consolider les informations.
- Être force de proposition pour des évolutions en réponse aux besoins des usagers.
- Sécuriser et partager les obligations en matière de production et diffusion des données.

Maître d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Membres du SMT AML, autres AO concernées et exploitants.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML

Avancées du projet en 2020 :

multitud' 4 prendra le relè de multitud' 3 à la rentrée scolaire de septembre 2021 et après 6 mois de travaux pour garantir la réussite du projet

Fiche AML-3B-SMT : Développement de l'information voyageurs TC en temps réel

Désignation :

Développer la collecte de l'information en temps réel pour alimenter des réutilisateurs comme Oûra qui développe des interfaces utilisateurs par calculateur web ou appli mobile.

Qualifier la nature de l'information temps réel et les formats disponibles auprès des réseaux et exploitants.

Mettre en œuvre un programme de développement des SAEIV compatibles.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre Multitud'

Objectif(s) :

Répondre à une demande forte des utilisateurs des réseaux de transports collectifs par l'amélioration de l'information voyageurs qui repose sur un travail de mise en qualité des données, de fiabilité de l'offre de transport affichée et des échanges d'information.

Maître d'ouvrage / pilote :

SMT AML pour Multitud. AO ou exploitants pour l'interface voyageurs

Partenaires :

Région, AO partenaires disposant d'une information en temps réel sur leur réseau.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Avancées du projet en 2020 :

Concernant le MaaS :

- Depuis décembre 2019, l'Application Moovizy permet de réaliser des réservations auprès de différents opérateurs de mobilité au sein de l'aire urbaine de Saint-Étienne. Tous les services des mobilités des partenaires seront accessibles. Il s'agira du premier MaaS (mobility as a service) de France.
- D'autres projets existent pour le secteur lyonnais entre la Métropole de Lyon et le SYTRAL.
- Via Oûra, la Région a annoncé développer des «briques» mises à disposition des partenaires pour tendre vers le MaaS.

Concernant l'entrepôts de données:

- multitud' 3 : Après TER, la mise en œuvre de l'offre en temps réel se poursuivra début 2021 avec TCL, STAS, STAR et Colibri.
- multitud' 4 prendra le relè de multitud' 3 à la rentrée scolaire de septembre 2021 et après 6 mois de «travaux pour garantir la réussite du projet.

Fiche AML-3C-AURA : Développement de l'information multimodale dans les pôles d'échanges multimodaux



Désignation :

Afin de faciliter l'information des voyageurs TER à la descente des trains, et d'améliorer l'intermodalité avec les transports en communs, une information dynamique sur les prochains départs TC est en cours de déploiement. Elle permet également aux utilisateurs des TC qui fréquentent les pôles d'échanges d'être mieux informés sur ces circulations.

La SNCF est chargée du déploiement : installation des écrans en gare ou sur le périmètre des pôles d'échanges, alimentation des écrans via le serveur multimodal SNCF. Les données théoriques peuvent provenir de Multitud' qui alimentent la plateforme Oûra. Celle-ci peut alors alimenter le serveur SNCF. Les données temps réel pourront également être transmises, lorsqu'elles existent.

Poursuite de l'amélioration de l'information multimodale (cartographie des offres, réflexion sur l'élargissement à de nouveaux réseaux et de nouveaux services).

Lieu / échelle d'application :

Les gares du périmètre SMT AML (ciblage SNCF) :

- Roanne, Ambérieu, Voiron, Bourgoin-Jallieu
- Gorge de Loup, Saint Paul, Vaise, Vénissieux, Vienne, Villefranche
- Givors, L'Arbresle,
- Saint-Etienne Carnot, Saint-Etienne Bellevue, Saint-Etienne la Terrasse.
- D'autres gares du périmètre pourraient être choisies en fonction des besoins.

Objectif(s) :

Renforcer l'information multimodale pour améliorer les échanges intermodaux dans les pôles d'échanges et faciliter les correspondances.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF pour l'installation des écrans et leur alimentation.

Partenaires :

Région, AO partenaires, SMT AML

Coût, clé de financement, moyens :

Financement d'un premier lot d'installation par la Région et la SNCF.
Contribution au déploiement d'écrans supplémentaires ou équipement d'autres sites par les partenaires.

Avancées du projet en 2020 :

Mise en place d'informations multimodales dans les 14 gares de l'AML : Des plans d'intermodalité sont inscrits dans la convention SNCF. Grâce aux données des réseaux présentes dans multitud', le SMT AML participera en 2021 à la réalisation de plans multimodaux «papier» à l'échelle de l'AML.

Dans le cadre de multitud', les données temps réel pourront être mises à disposition pour la transmission à tout support numérique (borne, panneau...) développée par la Région ou une autre AOM.



Fiche AML-4-SMT : Pôles d'échanges multimodaux

Désignation :

Démarche partenariale sur la gestion des PEM (prise en compte de tous les modes de déplacements et de transports), les conditions d'accès et la signalisation des pôles multimodaux, le développement des services associés et notamment le stationnement vélos en consigne sécurisée (harmoniser les conditions d'accès, y compris la tarification).

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML

Objectif(s) :

- Optimiser, articuler, accompagner et faciliter le passage d'un mode de transport à un autre pour les différents types d'utilisateurs.
- Encourager le rabattement et la diffusion vers/depuis les réseaux de transport, y compris par les modes actifs pour le «premier» et/ou le «dernier» kilomètre.
- Partager les connaissances et définir collectivement des perspectives d'amélioration des fonctionnements.
- Accompagner les territoires pour faire des pôles d'échanges des leviers aux politiques de maîtrise de l'usage de l'automobile et de report modal vers le train, covoiturage et modes actifs (marche, vélo, VAE...).

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, SYTRAL, intercommunalités, Région.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'étude.

Pour les pistes d'action et évolutions : financement propre à chaque partenaire concerné.

Avancées du projet en 2020 :

Mise à jour importante des cahiers de bassin en 2020 avec notamment l'ajout de fiches gare (pour environ 70 sur 120). Afin de compléter les travaux du PAI et en subsidiarité des études locales et régionales (ou encore de la démarche de l'Etat d'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne), un accord-cadre d'études a été notifié en 2020 portant en particulier sur les parcs-relais, leur gestion, leur usage et les services en gares de l'AML. Une trentaine de gares seront étudiées au total, avec une approche par corridor. La première tranche portera sur les gares de Brignais, St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors-ville.



Fiche AML-4A : Aménagements du PEM de Lyon Part-Dieu (phase 1)

Désignation :

Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu pour optimiser les circulations ferroviaires et l'intermodalité aux transports urbains et faciliter les déplacements à pied au sein de la gare et en liens avec les quartiers voisins.

Lieu / échelle d'application :

PEM de la gare Part-Dieu et relations aux quartiers voisins (Part-Dieu/ Vilette/ Lafayette/ Paul Bert). Objectif(s) :

- Apporter une réponse à la saturation de la gare.
- Optimiser l'articulation des différents modes de transports
- Création de la voie L pour retrouver une ponctualité et une robustesse acceptable en gare de Lyon Part-Dieu. Coût 100M€ mais pas de nouveaux trains mis en route sur cette nouvelle voie car l'objectif est de désaturer
- Doubler la surface de la gare avec création de nouveaux accès aux quais à partir de l'avenue Pompidou.
- Ouvrir la gare pour en faire un « morceau de ville » et un quartier à vivre attractif du quartier de la Part-Dieu.
- Faciliter les déplacements des usagers ferroviaires et plus généralement inter/ multimodaux : marche, vélo, voiture, TCU, TCNU • Création de 2000 places de stationnement vélo.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF Réseau, G&C, SPL Part-Dieu.

Partenaires :

Etat, Région, SNCF Réseau, SNCF Gare et Connexions, SNCF Mobilités, Métropole de Lyon, Ville de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu et Sytral.

Coût, clé de financement, moyens :

Financement partagé : 105 M€ Région, 100M€ Etat, 150M€ Métropole de Lyon

Avancées du projet en 2020 :

Les travaux sont en cours, l'essentiel de la phase 1 du projet s'achèvera en 2024 et les derniers aménagements seront finalisés en 2026.



Fiche AML-4B : Aménagements du PEM de Lyon Perrache (phase 1)

Désignation :

Aménagement du PEM de Lyon Perrache pour améliorer l'intermodalité et l'insertion du PEM dans la ville. Ouverture du PEM sur le nouveau quartier de la Confluence.

Lieu / échelle d'application :

PEM de Perrache et ouverture au nord et au sud sur les quartiers environnants.

Objectif(s) :

- Ouvrir la gare de Perrache sur les quartiers Nord et Sud de la Presqu'île.
- Offrir plus de confort aux usagers inter/ multimodaux : marche, vélo, voiture, TCU, TCNU, ferroviaire.
- Répondre à la fréquentation de la gare qui devrait doubler d'ici 2030.
- Faciliter la liaison entre le Nord et le Sud de la Presqu'île de Lyon et transformer les abords de la gare de Perrache.
- Améliorer les accès à la gare et au métro et rendre les déplacements à pied au sein du PEM plus confortables.
- Création d'un passage dédié aux modes doux dans la voute ouest qui va accueillir également un accès métro direct, à 150 mètres de la place des Archives (sud du PEM).

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF Réseau, G&C, SPL Lyon Confluence

Partenaires :

Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Mobilités.

Coût, clé de financement, moyens :

40 millions d'euros pour les phases 2018 à 2019.

Avancées du projet en 2020 :

La phase 1 a été achevée à l'été 2020. Il reste la démolition des escalators côté archives. La maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon s'achèvera en 2021.



Fiche AML-4C : Aménagements du PEM de Saint-Etienne Châteaureux

Désignation :

Le PEM de Châteaureux met en relation TGV, TER, tramways, bus et 2 réseaux interurbains. Son aménagement, en 2006, demeure très bon, mais son fonctionnement et sa lisibilité pour l'utilisateur peuvent être améliorés :

- Amélioration du jalonnement interne au site du PEM et développer le stationnement vélos sur le parvis de la gare.
- Développement de l'information voyageurs multi réseaux en temps réel. A partir des données disponibles grâce à l'application multimodale «Moovizy» développée par Saint-Etienne Métropole, une ou plusieurs bornes d'information voyageurs pourraient être installées sur le PEM.
- A moyen / long terme, une passerelle doit permettre d'ouvrir la gare sur le secteur de projet urbain de Châteaureux Nord / quartier du Soleil (ZAC EPA-SE) sur lequel d'importants programmes économiques et résidentiels sont en cours de programmation, ainsi qu'une relocalisation du parc relais TER.

Lieu / échelle d'application :

Saint-Etienne Châteaureux.

Objectif(s) :

- Rationaliser et développer la fonction P+R TER, au nord du site.
- Ouvrir la gare sur sa face nord pour accompagner le développement urbain important du quartier (EPA-SE, SEM, VSE), et faciliter les intermodalités par-delà le faisceau ferroviaire.
- Développer l'utilisation et le stationnement des vélos dans le quartier et dans le PEM.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Saint-Etienne Métropole / Région AURA.

Partenaires :

Exploitants, Départements (Loire, Haute-loire), EPASE, Ville de Saint-Etienne

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Phase de négociation pour l'élaboration du prochain Plan Etat/Région. L'EPASE porte un projet pour la mise en place d'une passerelle afin de connecter les quartiers situés au nord du faisceau ferroviaire à la gare. De plus, l'application de la loi LOM (article 53) permettra de renforcer l'offre de stationnement vélo sécurisée en gare.

Fiche AML-5-SMT : Parcs relais

Désignation :

Diagnostic des différents types de parcs relais existant sur «l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne» et rentrant dans le périmètre du PAI : étude portant sur les tarifications, les modalités d'accès et de gestion ainsi que sur les sites qui font ou pourraient faire l'objet de projets de création ou d'extension.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre de «l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne».

Objectif(s) :

- Encourager le rabattement sur le réseau ferroviaire ; maîtriser le stationnement dans les pôles d'échanges (mieux gérer les effets de saturation et de débordement) et les effets de report des usagers entre les sites d'un bassin.
- Partager les connaissances et «bonnes pratiques» et définir collectivement des perspectives d'amélioration de fonctionnement, de dimensionnement ou de création de nouveaux sites pour une gestion partagée et homogène et pour plus de lisibilité pour les usagers ;
- Avoir une meilleure connaissance de la fréquentation des parkings et des profils des usagers ;
- Prendre en compte les projets et souhaits d'évolution de l'offre TC dans la perspective de création de nouveaux sites ou de nouveaux aménagements des sites existants ;
- Réfléchir aux possibilités de prioriser l'accès pour certains usagers (covoitureurs...) et aux modalités de contrôles ;
- Réfléchir à mettre en place une information dynamique à proximité des P+R.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Région, SYTRAL, Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, Communautés d'agglomérations, CEREMA, Université Lyon 3 - Master ITP2D - Ingénierie des transports et politiques de déplacements durables...

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'étude. Pour les pistes d'action et évolution : financement propre à chaque partenaire concerné.

Avancées du projet en 2020 :

Entre fin 2019 et début 2020, via un atelier d'étudiants en mobilité de Lyon 3, 3 gares ont fait l'objet d'une analyse des pratiques de stationnement autour des gares : Ambérieu-en-B., Rive-de-G. et Villefranche-sur-S.

En 2020, dans le cadre d'une coopération public / public SMT AML / CEREMA, un état de l'art des stratégies de parcs-relais autour des TC périurbains et/ou ferroviaires a été réalisé par le CEREMA.

Afin de compléter les travaux du PAI et en subsidiarité des études locales et régionales (ou encore de la démarche de l'Etat d'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne), un accord-cadre d'études a été notifié en 2020 portant en particulier sur les parcs-relais, leur gestion, leur usage et les services en gares de l'AML. Une trentaine de gares seront étudiées au total, avec une approche par corridor. La première tranche commençant début 2021 portera sur les gares de Brignais, St-Chamond, Rive-de-G. et Givors-ville.



Fiche AML-6-SMT : Expérimentation d'innovations intermodales

Plusieurs démarches innovantes existent, émergent ou sont en cours d'expérimentation sur le territoire de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne et pourraient être partagées avec l'ensemble des acteurs :

- Des services de covoiturage dynamique sans réservation sont expérimentés sur les Communautés d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, les Portes de l'Isère et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.
- Une autre navette autonome (MIA) sur le site du parc industriel des Gaulnes à Meyzieu-Jonage avec la particularité de circuler sur route ouverte en lien avec le tramway T3 (Métropole de Lyon, Eiffage Énergie Systèmes, Berthelet, SERL et SYTRAL).
- Autostop partagé à Anse. Projet d'expérimentation porté par la Métropole de Lyon sur la voie réservée au covoiturage sur le tronçon A6-A7 déclassé

Désignation :

Dans la continuité du travail actuel du SMT AML sur la réalisation d'une grille des nouveaux acteurs privés de la mobilité, est proposée une démarche de veille sur les projets visant à faciliter l'intermodalité.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML

Objectif(s) :

Suivre les innovations technologiques et/ou servicielles ;

- Le cas échéant faciliter le montage de projets dans les PEM ou territoires adaptés.
- Contribuer à faire se croiser les offres d'innovation et les besoins des AO.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Membres du syndicat, autres AO concernées, exploitants ; CEREMA, pôle CARA, PNR du Pilat.

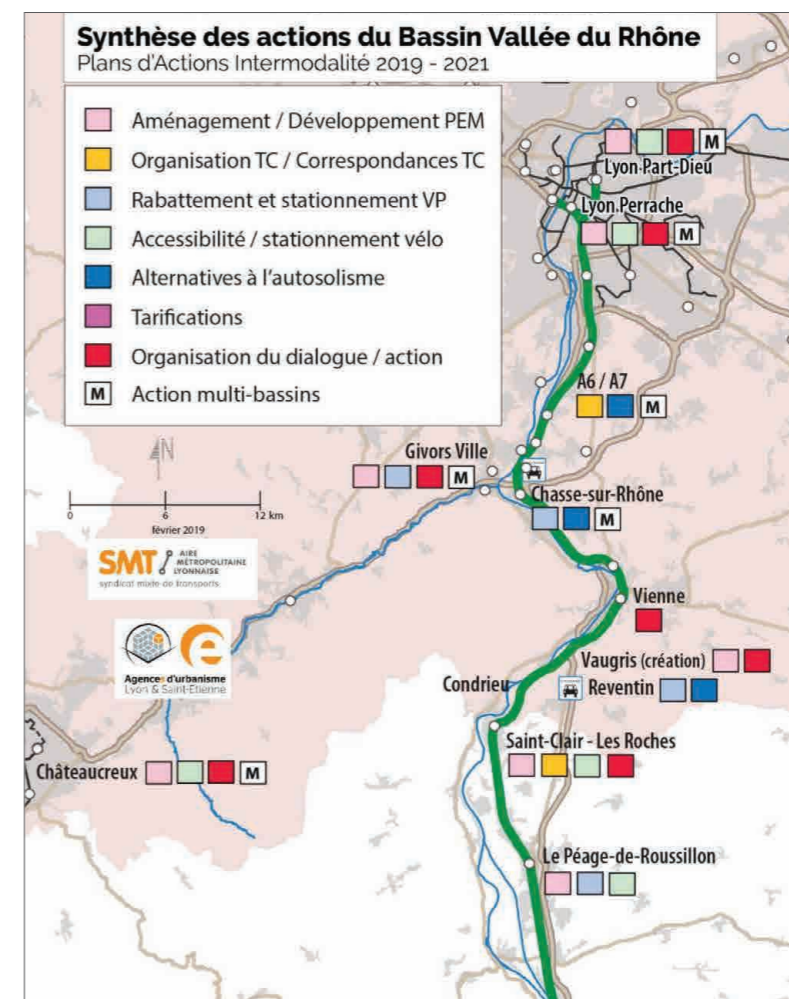
Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'animation de la démarche

Pour les pistes d'action et évolution : financement propre à chaque partenaire concerné / aides éventuelles....

Avancées du projet en 2020 :

Depuis mars 2020, la CCPA expérimente une démarche innovante de plateforme d'accompagnement à l'intermodalité sur le territoire. Ceci prend deux aspects. D'une part, 4 hubs de mobilité ont été installés en mars 2020 sur le territoire, aux terminus des lignes de covoiturage. Ce sont des petites structures autonomes en énergie qui offrent aux usagers un espace d'attente et d'information tous modes confondus. En parallèle, PIM Mobility développe une interface web avec un compte de mobilité qui permet d'accéder à de l'information ainsi qu'à un diagnostic de mobilité personnalisé pour trouver une alternative crédible à la voiture individuelle. Les versions de cette plateforme sont livrées au fur et à mesure depuis mars 2020.



Bassin VALLÉE DU RHÔNE

2

Les actions spécifiques au bassin Vallée du Rhône



Fiche VR-1	Étude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare	> 17
Fiche VR-2	Meilleure liaison entre la gare de Saint-Clair- les-Roches et Condrieu	> 18
Fiche VR-3	Aménagement de la gare du Péage-de-Roussillon	> 19
Fiche VR-4	Mise en accessibilité de la gare de Saint-Clair- les-Roches	> 20
Fiche VR-5	Gouvernance du PEM de Vienne + extension P+R	> 21
Fiche VR-6	Échangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin-Vaugris)	> 22
Fiche VR-7	Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône	> 23



Fiche VR-1 : Etude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare

Désignation :

Une gare a donné son nom au lieu-dit Vaugris-Gare. Elle n'est plus desservie mais une zone d'activité se situe à proximité directe de l'ancien site.

Lieu / échelle d'application :

Secteur de Vaugris-Gare

Objectif(s) :

Etudier la réouverture d'une halte

Maitre d'ouvrage / pilote :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires :

Vienne Condrieu Agglomération

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Les études étaient en cours de finalisation en 2020.



Fiche VR-2 : Meilleure liaison entre la gare de St-Clair-les-Roches et Condrieu

Désignation :

- Jalonnement et aménagement d'une liaison modes actifs en lien avec la «Via Rhôna» pour relier la commune de Condrieu à la gare de St-Clair-les-Roches.
- Réflexion pour conforter et améliorer la liaison TC entre St-Clair-les-Roches et Condrieu, assurée aujourd'hui uniquement par le réseau TIL (4 A/R par jour - ligne 131) en lien avec les évolutions des réseaux TC (TPR - s'arrête à la gare de St-Clair-les-Roches, L'VA). Le nombre important d'acteurs concernés nécessite la mise en place d'un groupe de travail spécifique.
- En réponse à un appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2015, le Parc du Pilat a travaillé sur le lien gare-Parcs naturels régionaux en focalisant ses études sur la gare de St Clair-les-Roches pour améliorer l'accessibilité vélo. Un comité local a été mis en place, réunissant les acteurs concernés (Parc du Pilat, les élus de St Clair-du-Rhône, Roches-de-Condrieu, Condrieu, les services de la Communauté de communes du pays Roussillonnais, les services des Départements du Rhône et de la Loire, les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SNCF) afin d'identifier des propositions d'actions organisées autour de 3 axes de travail : « Itinéraires / aménagement » ; « Franchissement du Rhône » et « informations et services en gare

Lieu / échelle d'application :

Communes de St-Clair-les-Roches et Condrieu.

Objectif(s) :

Faciliter l'accès à la gare de St-Clair-les-Roches pour les habitants de Condrieu.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Co-pilotage : Vienne Condrieu Agglomération et Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

Partenaires :

Communes, Région AURA, SMT AML, Départements (Rhône, Loire, Isère), PNR du Pilat, CC du Pilat Rhodanien.

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

En 2021, l'accès vélo en gare de Saint Clair Les Roches va être partiellement amélioré sur le point dur du franchissement. Le pont va être placé en circulation alternée, ce qui permettra d'aménager une bande cyclable de part et d'autre de la chaussée.

Fiche VR-3 : Aménagement de la gare du Péage-de-Roussillon

Désignation :

Aménagement de la gare du Péage de Roussillon : mise en accessibilité, organisation du stationnement.

Lieu / échelle d'application :

PEM de Péage-de-Roussillon.

Objectif(s) :

- Mise en accessibilité de la gare : mise aux normes du passage souterrain, mise en place des ascenseurs, réhaussement des quais, mise aux normes PMR.
- Organiser le stationnement : gare + abords.

Maitre d'ouvrage / pilote :

- Mise en accessibilité : SNCF Réseau
- Organisation du stationnement : Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

Partenaires :

Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Les études sur la programmation de l'accessibilité avancent, des analyses côté stationnement sont encore nécessaires en 2021 pour définir un projet.



Fiche VR-4 : Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches

Désignation :

Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches.

Lieu / échelle d'application :

Gare de St-Clair-les-Roches.

Objectif(s) :

- Mise en accessibilité de la gare : mise aux normes du passage souterrain, mise en place des ascenseurs, rehaussement des quais, mises aux normes PMR.
- Mise en accessibilité du quai pour l'arrêt des cars TCNU et maîtrise du stationnement abusif afin de permettre la circulation des cars et leur accostage au quai.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF Réseau.

Partenaires :

St-Clair-les-Roches, Région AURA, SMT AML, Département de la Loire, Département de l'Isère.

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Études préliminaires achevées. Réalisation prévue : 2022-2024

Fiche VR-5 : Gouvernance du Pôle d'échange multimodal de Vienne

Désignation :

Remettre en place une gouvernance en lien avec l'ensemble des parties prenantes pour favoriser l'intermodalité, la signalétique, l'information voyageurs et les aménagements, les parkings, l'accessibilité au regard des évolutions de la fonction de la gare de Vienne.

Renforcer le jalonnement de la Maison de la Mobilité au sein du PEM de Vienne.

Lieu / échelle d'application :

PEM Vienne.

Objectif(s) :

Faciliter les usages du Pôle d'échange multimodal et notamment l'accès à l'information et à la vente de titres multimodaux de transport.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Vienne Condrieu Agglomération.

Partenaires :

Ville de Vienne, SNCF (Mobilité, Réseau, Gares & Connexions), Région, gestionnaire parking, Maison de la mobilité.

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

La question foncière est maîtrisée mais le projet d'extension du P+R est encore en cours d'étude.



Fiche VR-6 : Echangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin)

Désignation :

Aménagement d'un échangeur complet à Vienne Sud dans lequel est intégré une aire de covoiturage de 100 places.

Lieu / échelle d'application :

Reventin-Vaugris

Objectif(s) :

Maitre d'ouvrage / pilote :

Vinci Autoroutes.

Partenaires :

Vienne Condrieu Agglomération.

Coût, clé de financement, moyens :

A définir

Avancées du projet en 2020 :

Une concertation a été engagée autour du projet de demi-échangeur à Reventin et des études sont en cours pour une mise en service prévisionnelle prévue fin 2023.

Fiche VR-7 : Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône

La Gare de Sérézin-du-Rhône est située sur la ligne TER n°5 Villefranche-sur-Saône - Vienne. Son parking en libre accès est régulièrement saturé, entraînant un stationnement abusif et sauvage sur les trottoirs le long de la rue bordant la gare.

Une navette TER (ligne 90) est accessible depuis/vers les communes de Ternay et Communay.

Désignation :

Etudier l'opportunité de faciliter l'accès en modes actifs, de réglementer le parking gare et de créer un P+R à Ternay en lien avec la navette TER.

Relancer la réflexion sur l'articulation de l'offre de TC entre la gare et les zones d'activités en lien avec les Plans de Mobilité Employeur (PDME).

Lieu / échelle d'application :

Gare de Sérézin-du-Rhône, Ternay, Parcs d'activités notamment situés sur les communes de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Communay, de Ternay et Sérézin-du-Rhône Chaponnay et de Marennes.

Objectif(s) :

Désengorger le stationnement sur le parking de la gare

Faciliter l'accès / la diffusion depuis/vers les parcs d'activité en déplacements alternatifs à l'autosolisme

Maitre d'ouvrage / pilote :

CC du Pays de l'Ozon

Partenaires :

Région AURA, SYTRAL, exploitants, communes, entreprises / parcs d'activités

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Aucune action n'est programmée à ce jour. Le parking de la gare de Sérézin est saturé dès 8h et il est impossible de se garer après cette heure. Ce parking est très peu desservi par les modes doux et une réflexion doit être lancée pour y accéder facilement en vélo ou à pied. Il existe aujourd'hui une navette TER mise en place entre Communay et Ternay, Des réflexions doivent être lancées pour développer le niveau de service de cette navette pour la rendre plus attractive pour les habitants de Ternay et Communay. Travail également à mener pour une meilleure coordination entre les horaires des cars et des trains. Réfléchir également sur l'augmentation de la capacité du parking pour répondre à la problématique de la saturation.



3

Les actions multi-bassins concernant le bassin Vallée du Rhône

- Fiche GM-VR1** Gestion partagée du PEM de Givors-Ville > 26
- Fiche GM-VR2** Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône (A47 N°8) > 27
- Fiche VS-VR-GM1** Voie de circulation réservée au covoiturage sur A6/A7 > 28



Bassin VALLÉE DU RHÔNE





Fiche GM-VR-1: Gestion partagée du PEM de Givors Ville

Désignation :

La gare de Givors Ville bénéficie d'une bonne fréquence TER et est inscrite dans le PDU de la Métropole lyonnaise comme PEM « porte d'entrée de l'agglomération ». Cependant, son aire de chalandise est étendue sur les périmètres de plusieurs autres EPCI (CC du Pays Mornantais, CC de la Vallée du Garon, Vienne Condrieu Agglomération, CC du Pays de l'Ozon, ...).

Par ailleurs, des navettes de rabattement privées existent entre le PEM de Givors Ville et certaines ZA de la CC du Pays de l'Ozon

Lieu / échelle d'application :

PEM Givors et accès

Objectif(s) :

- Faciliter la gestion du PEM
- Mieux répondre aux besoins des usagers,
- Organiser le stationnement
- Mutualiser / coordonner l'information multimodale

Maitre d'ouvrage / pilote :

Métropole de Lyon

Partenaires :

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Les travaux sont en cours à Givors-ville extension de 240 places (parking passera de 400 places à 638 après travaux) livraison du parking définitif début 2021.

Lancement par la Métropole de Lyon d'une étude de rabattement sur l'axe Givors – Lyon. Cette étude s'articule avec la démarche portée à l'échelle du bassin Gier – Mornantais (cf. fiches AML-4-SMT et AML-5-SMT).

Fiche GM-VR-2 : Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône

Désignation :

Etude de faisabilité visant à réaliser une aire de covoiturage métropolitain à l'échangeur A47 n° 8 (Chasse-sur-Rhône),

Lieu / échelle d'application :

Chasse sur Rhône

Objectif(s) :

Développer le covoiturage au croisement des axes A7, A46 et A47

Calendrier de mise en œuvre :

Partenaires :

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

Aucune étude n'a été lancée



Fiche VS-VR-GM1 : Voie de circulation réservée au covoiturage sur l'axe A6 - A7

Désignation :

Mise en place d'une voie réservée au covoiturage en lien avec le déclassement de l'axe A6 - A7

Lieu / échelle d'application :

Métropole de Lyon

Objectif(s) :

- Favoriser la pratique du covoiturage mais également des transports en commun sur la voie réservée.
- Améliorer la fiabilité des circulations et réduire les pics de congestion automobile.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Métropole de Lyon

Partenaires :

Métropole de Lyon, Sytral, l'Etat et la caisse des Dépôts et des Consignations

Coût, clé de financement, moyens :

Avancées du projet en 2020 :

La voie covoiturage a été inaugurée en décembre 2020 pour une phase d'expérimentation d'un mois. Les contrôles policiers pour non-respect de la voie covoiturage seront effectifs à partir du 18 janvier 2021.

Glossaire

AO : Autorités organisatrices
AURA : Auvergne-Rhône-Alpes
BUCOPA : Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain
CA3B : Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
CAVBS : La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
CCMP : Communauté de communes de Miribel et du Plateau
CCPA : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CPER : Contrat de plan État-Région
COPLER : Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
CCVG : Communauté de Communes de la Vallée du Garon
DSP : Délégation de service public

EPASE : Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
HPM : Heure de pointe du matin
IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
PAI : Plan d'Actions Intermodalité 2019-2020 pour l'aire métropolitaine lyonnaise
PEM : Pôle d'échange multimodal
PMR : Personne à mobilité réduite
PNR : Parc Naturel régional
P+R : Parc relais
SAEIV : Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SD'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée

SMT AML : Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise
SPL : Société publique locale
STAS : Société de transports de l'agglomération stéphanoise, également dénomination commerciale du réseau de Saint-Etienne Métropole
SYTRAL : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise
TAD : Transport à la demande
TCNU : Transport collectif non-urbain
TER : Transport express régional
TCU : Transport collectif urbain
TIL : Transports interurbains de la Loire
VAE : Vélo à assistance électrique
VPC : Véhicule particulier conducteur
VPP : Véhicule particulier passager
ZAC : Zone d'aménagement concerté

Légende



Non démarré

dans ce cas de figure, aucune étude ni travaux n'a été lancé, le projet est au point mort



En cours d'études

dans ce cas de figure, le porteur de projet a lancé des études en prévision des futurs travaux.



Réalisation en cours

dans ce cas de figure, des travaux sont en cours pour la réalisation d'un ouvrage ou la mise en œuvre opérationnelle d'un projet.



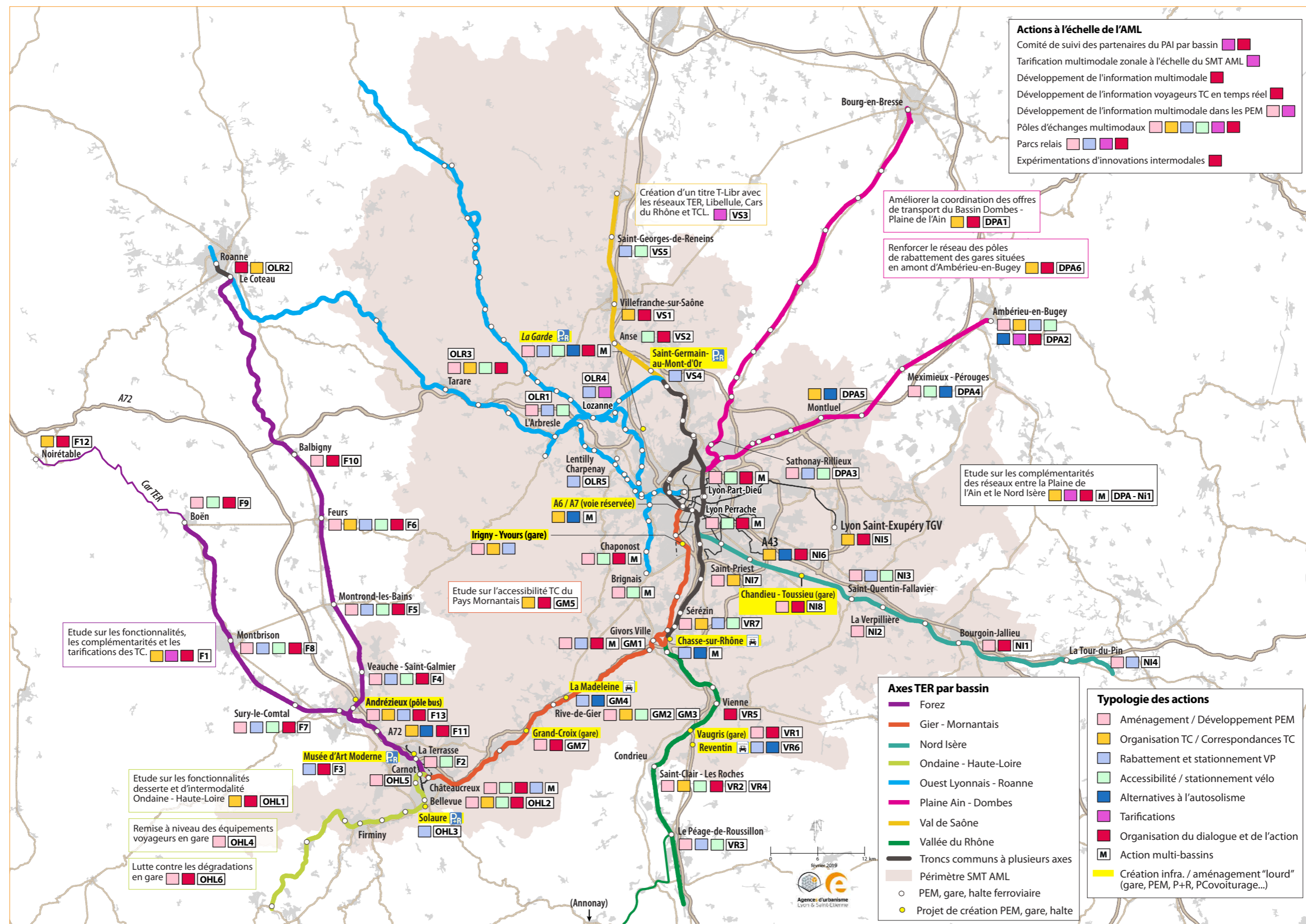
Finalisé

dans ce cas de figure, le projet ou l'ouvrage a été terminé et est fonctionnel pour les usagers.

Crédits

Directeur de publication : Thierry KOVACS
 Co-directrice de la publication : Rachel HAAB-LAB
 Coordination publication : Axel SAGNARDON
 Crédits photos : Région Auvergne - Rhône - Alpes, SYTRAL, Saint-Etienne Métropole, CAPI, Vienne-Condrieu Agglomération, Kéolis, Nicolas_Robin SYTRAL, Pixabay, Wikimedia, Google Maps.
 Crédits cartes : Réseau d'ingénierie métropolitain des Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne
 Infographie : Karine Boissy / 0667067769
 02/2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

Les 75 actions cartographiées sur l'ensemble du périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise





Contact

Pour toute question relative aux fiches actions du PAI, veuillez contacter :

Axel Sagnardon

a.sagnardon@smtaml.fr

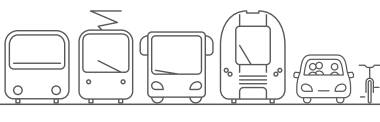
06 03 47 88 45



SMT  **AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE**
syndicat mixte de transports

Rachel Haab-Lab, Directrice SMT AML
r.haabl@smaml.fr • Tél. 06 20 40 91 75

Nos membres



1, place de la Liberté / tél : +33 (0)4 37 20 17 51 / contact@smtaml.fr
cs 80507 – 69701 Givors Cedex / fax : +33 (0)4 37 22 61 47 / www.smtaml.fr